

**Soutenir et encourager l'utilisation d'énergies renouvelables:
subvention aux particuliers pour l'installation de chauffe eau solaire**

L'énergie	D1. Energie : soutien de la Communauté de communes aux particuliers
------------------	--

Finalité du développement durable	Enjeux territoriaux
<input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère <input checked="" type="checkbox"/> Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources <input checked="" type="checkbox"/> Epanouissement de tous les êtres humains <input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations <input checked="" type="checkbox"/> Dynamique de développement selon des modes de consommations et productions responsables	<input checked="" type="checkbox"/> Accueil et maintien des jeunes sur le territoire <input checked="" type="checkbox"/> Image et attractivité du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Emploi et développement économique <input checked="" type="checkbox"/> Agglomération dynamique et homogène <input checked="" type="checkbox"/> Accueil du public et liens entre citoyens et collectivités

Objectifs – Pertinence

La Communauté de communes est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables. Pour ce faire elle souhaite faire adhérer les habitants du Bassin, autres acteurs stratégiques, à cette démarche en les incitant grâce une aide financière pour installer des chauffe eau solaire individuel dans la mesure du possible.

Description et avancement

Le nombre total de chauffe eau solaires subventionnés est de 55 en janvier 2010.
 La subvention de la CCDA est de 200 € forfaitaire sur la pose.
 Une nette baisse de la demande de subvention a été notée en 2009, afin de contrer cette baisse, une proposition est envisagée de la monter à 500 € mais aussi d'étendre cette mesure aux chauffe eau solaire collectifs.

Mise en oeuvre

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Service technique référent : service aménagement	Partenaire technique : Partenaire financier : aide complémentaire du crédit d'impôt et du PRELUDE II
---	---

Budget	Echéancier
---------------	-------------------

Coût total : 25 k€ Autofinancement : 100% (pour les 200 euros)	De 2010 à 2014
---	-----------------------

Indicateurs de réalisation

Nbre de chauffe eaux solaires installés
T de CO2 économisées

